

demande imposée à notre environnement et à nos ressources sera immense. Il est douteux, devant cette perspective atterrante, que nous puissions jamais augmenter sensiblement le niveau de vie des habitants de nombreux pays encore en voie de développement.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, tous les pays du monde, y compris le nôtre, devraient mettre au point une politique démographique. A mon avis, le Canada, par l'intermédiaire des Nations Unies, devrait amorcer des conférences internationales visant la stabilisation de la population terrestre. La population du Canada lui-même devra un jour être stabilisée proportionnellement au poids que pourra soutenir notre milieu. Nous devrions commencer sans retard des recherches sur les besoins individuels à l'égard de toutes les ressources. J'ajouterais que des recherches axées principalement sur les problèmes du peuplement humain s'imposent dans l'immédiat. Bien entendu, parmi eux s'inscrit le développement rapide des centres urbains, source de nos problèmes écologiques les plus graves. Nous ne saurions retarder plus longtemps la planification et les mesures qu'exigent les questions urbaines. Le problème de la croissance démographique se présente sous divers aspects, mais le temps ne me permet pas d'en traiter trop longuement.

Notre motion indique que mon parti demande l'adoption de normes qualitatives de l'environnement pour l'air, l'eau et le sol. Ces normes doivent être fondées sur la biologie de l'environnement récepteur et non sur les limites purement arbitraires de ce qui est technologiquement possible. Si l'équilibre écologique de la faune naturelle ou des organismes se trouve sensiblement compromis par les technologies actuelles, il faut en supprimer les procédés coupables de pollution. Il faut instituer des normes nationales dont les autorités fédérales veilleront à la mise en application de même qu'adopter des amendes appropriées pour veiller au respect de la loi. L'adoption de normes nationales provoquera la recherche de solutions aux problèmes de pollution dans tout le pays. Cette recherche sera certainement coûteuse et c'est pourquoi le gouvernement fédéral doit être prêt à fournir de fortes sommes en vue de cette décontamination générale. Il est indispensable que des prêts à faible taux d'intérêt soient mis à la disposition des municipalités et de certaines industries pour leur permettre de construire des usines de traitement des eaux usées et de procéder au nettoyage d'usines.

Il faut créer une caisse de lutte contre la pollution qui permettrait de s'attaquer à nos problèmes les plus graves et les plus urgents. Ces problèmes comprennent la décontamination des Grands lacs et d'autres problèmes de pollution qui ont surgi principalement à cause d'un manque de connaissances et de recherches. Par contre, les dépenses qu'entraînerait la lutte contre la pollution doivent être prises en charge principalement par les coupables. Il est possible que des subventions soient nécessaires dans certains cas, mais alors le montant doit en être rendu public afin de permettre une évaluation du coût réel de la technologie. Ceux qui violent les lois sur la pollution doivent assumer la totalité des frais de décontamination et les gouvernements devraient prendre des mesures pour veiller à ce que les produits de consommation non recyclables soient finalement interdits par la loi.

A de nombreuses reprises, mon parti a insisté pour la création d'un Conseil de l'environnement du Canada. Les fonctions de ce Conseil seraient de faire rapport sur les questions relatives à l'environnement et de conseiller le gouvernement et le public sur tous ces problèmes. Ce serait une organisation non politique disposant des

moyens nécessaires pour accomplir un travail approfondi se rapportant à tout ce qui a trait à l'environnement. La création de ce Conseil n'a que trop tardé et serait bien accueillie du public.

J'ai signalé plus haut que notre groupe n'est pas impressionné par les efforts sans précédent déployés par le gouvernement en vue de faire face aux problèmes généraux de l'environnement. On a tenté de régler les problèmes sans aucune organisation. Un certain nombre de ministères gardent encore jalousement leur droit d'établir des règlements et de formuler une politique sans tenir compte des conséquences. Ces ministres ne peuvent réussir à protéger notre environnement s'ils sont continuellement en désaccord avec les aspects économique et commercial de leur propre ministère.

C'est pourquoi on aurait dû créer un ministère général de l'Environnement, qui ne serait pas en désaccord avec les activités économiques qui dépendent directement de lui. C'est l'une des faiblesses de l'actuel ministère de l'Environnement; il a contrôle sur les pêches et forêts et des conflits d'intérêts se produisent réellement. Le ministère ne contrôle pas l'ensemble des problèmes de l'environnement et c'est pourquoi il est souvent incapable de résoudre certains problèmes de la pollution.

Il s'avère que, même à la Chambre, nous ne pouvons obtenir des divers ministères, des renseignements complets sur certains faits importants relatifs à notre environnement. Ainsi, examinons un problème majeur auquel le Canada doit aujourd'hui faire face dans le domaine de l'environnement. Doit-on adopter le système TAPS pour le pipe-line ou doit-on suivre le tracé du fleuve Mackenzie? Le public est maintenu dans l'ignorance. Bien que plusieurs ministères soient intéressés à l'entreprise, la Chambre attend toujours que le gouvernement précise sa politique ou l'informe en termes non équivoques au sujet du pipe-line et de ce que les Canadiens peuvent en attendre.

• (1510)

Encore hier, un rapport nous informait que les Américains avaient publié une étude imposante au sujet du pipe-line TAPS et de la route du fleuve Mackenzie. Le gouvernement et le peuple des États-Unis ont beaucoup plus de renseignements que nous n'en avons nous au Canada. A mon avis, nous devrions savoir ce qui se passe. De quoi discute-t-on présentement? De quoi a-t-on discuté? Si l'on projette de construire le pipe-line le long du corridor du fleuve Mackenzie, il faut que les Canadiens le sachent. Est-il question de faire jouer au pipe-line le rôle d'un transporteur commun? Qui décidera de son parcours? A qui appartiendra le pipe-line? Quel en sera le point de départ et, si l'on découvre de nouveaux gisements de pétrole dans le Nord canadien, le pipe-line pourrait-il transporter ce pétrole vers le marché canadien? Quelques-uns de nos vis-à-vis disent qu'ils savent tout cela. On ne pourrait en dire autant de l'ensemble des Canadiens et sûrement pas de l'ensemble des représentants à la Chambre.

Nous voulons savoir quelles seront les répercussions de ce pipe-line sur les indigènes du nord. Quelles dispositions a-t-on prises pour sauvegarder le gagne-pain de ces gens, auxquels un aménagement de ce genre portera atteinte? Quelles mesures prend-on à ce sujet? Nous voudrions également connaître les résultats des sondages écologiques effectués pour savoir si l'aménagement du pipe-line serait sans danger. Les membres du Nouveau parti démo-